



Compte-rendu de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 15 Novembre 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 19 octobre 2010 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

Etaient présents : Mr Guyot André, Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Mr Gandolfo André, Melle Chaussier Flore, Me Pinois Martine.
Etaient absents : Mr Thomas Dominique
Secrétaire de séance : Melle Chaussier Flore.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2010

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil des remerciements reçus de M. Le Préfet de l'Yonne pour la qualité de notre contribution lors de la visite du Chef de l'État à Montillot.

Bilan inauguration de la salle polyvalente le 31 Octobre 2010

Selon les observations et diverses évaluations, entre trois cent cinquante et quatre cents personnes seraient venues participer à l'inauguration de la salle des fêtes. Mme Le Maire demande aux conseillers leurs avis sur le déroulement de cette journée. Les conseillers dans leur grande majorité se déclarent particulièrement satisfaits, cette inauguration a été une réussite.

Le Conseil municipal évoque la charge et la qualité des travaux préparatoires qui ont duré presque deux années et demande à Mme le Maire de transmettre des chaleureux remerciements aux organisateurs M. Gérard Nicolas et Mme Brigitte Asselineau pour la qualité de leur travail, de leur implication sans faille du début du projet jusqu'au jour de l'inauguration.

Des remerciements particuliers aux nombreux bénévoles des ateliers « danse » « tricotage » et « cuisine » qui ont également réalisé un travail considérable qui met en relief la formidable capacité de mobilisation des habitants de la commune.

Etude assainissement de Vaudonjon

Mme le Maire résume la réunion du 8 novembre qui s'est tenue à la Mairie avec les conseillers et Mme Galiana (Membre de la cellule d'animation du contrat global « Cure et Yonne ») en présence de Mr Christian Guyot Vice président du Parc Naturel Régional du Morvan.

L'étude de la DDT 89 relative à l'assainissement collectif de Vaudonjon a été remise à Mme le Maire fin Septembre. L'estimation budgétaire pour la réalisation de ce projet s'élève à 687.000 Euros TTC. Après déduction des subventions, il resterait à la charge de la commune 437.000 Euros à payer.

Afin de disposer de toutes les informations d'une part, et de mettre la commune en conformité par rapport aux lois, il s'avère indispensable de faire faire une étude pour l'assainissement non collectif de Vaudonjon.

Concernant le réseau de distribution d'eau, la mise en place du filtre à sable devient indispensable.

Mme le Maire propose au conseil de confier à Mme Galiana, pour un budget de 20.000 Euros subventionné à 70% :

- l'étude pour l'assainissement non collectif de Vaudonjon avec l'établissement d'une carte (zonage) incluant les parcelles concernées.
- l'étude pour l'installation du filtre à sable.

Le Conseil adopte cette décision.

Mr Gandolfo rappelle :

- que la presque totalité des habitants du village de Montillot bénéficie de l'assainissement collectif, que seuls les frais de raccordement leur ont été imposés. Pour ce qui concerne Vaudonjon, l'assainissement individuel représentera une charge financière individuelle largement supérieure à un simple raccordement. Il conviendra de veiller à ce que les investissements individuels entre tous les administrés de la commune soient équitables.
- que l'augmentation du prix de l'eau, et l'instauration de la taxe d'assainissement sont des sujets qui devront être abordés rapidement.

Travaux place de retournement forêt communale

Mme Le Maire soumet le devis reçu de M. Térillon (ONF) d'un montant de 3.920 €TTC, ces travaux concernent la création d'une plate forme en vue d'un dépôt de bois, ce devis est refusé sachant que ces travaux peuvent être réalisés par la commune.

Demandes de subventions

Suite aux demandes, le Conseil accorde les subventions suivantes :

- La Croix Rouge = 100 Euros
- Les Resto du Cœur = 100 Euros

Demande d'un commerçant ambulant

Un commerçant ambulant (vendeur de pizza) a demandé à la commune l'autorisation de s'installer sur la place un jour de la semaine. Pour répondre à ses besoins d'énergie électrique, ce commerçant pourra utiliser ses propres équipements (générateur). Il sera ensuite possible d'établir un branchement au réseau lorsque les installations le permettront.

Le Conseil accepte cette demande.

Décisions modificatives

Régularisations des écritures comptables :

- 141 Euros seront pris du compte 6145 et placés au compte 66111
- 34.370 Euros pris du compte 21318-041 et placés au compte 1323-041
- 145 Euros seront accordés en subvention pour l'association les Toufous pour régularisation annuelle.
- Aménagement salle polyvalente :
20.000 Euros seront pris du programme chauffage bâtiments (non réalisé) afin de pouvoir récupérer la TVA sur l'ensemble des dépenses

Tarif location salle polyvalente

- Écoles du SIVOS = Gratuit
- USEP = 150 Euros
- Sapin de Noël commune du Canton. = 150 Euros

Questions diverses

Electrification poulailler à Tameron

Une extension du réseau électrique doit être réalisée. Une estimation du SIERA indique un montant de 28.000 Euros dont 18.127 Euros seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal renvoie ce sujet à la prochaine réunion et demande à Mme le Maire de rechercher toutes les informations permettant au Conseil de délibérer sur ce sujet.

Emploi à temps complet de l'ouvrier communal

Après lecture de la lettre de M. Ragage faisant suite à une demande d'analyse budgétaire concernant le temps complet du poste d'adjoint technique, Mme Le Maire souligne le fait que malgré l'impact des charges nouvelles induites par les investissements récents, le budget pourrait supporter l'augmentation des frais de personnel envisagé.

Le conseil accepte l'emploi à temps complet de l'ouvrier communal.

Règlement et convention d'utilisation de la salle polyvalente

Ces documents seront soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion.

Réunion des associations

La réunion annuelle des associations sera organisée afin d'établir le calendrier et l'organisation des festivités pour l'année 2011.

Photo de l'inauguration de la salle polyvalente

Il manque des photos pour illustrer l'inauguration de la salle qui a eu lieu le 31 octobre, Le conseil lance un appel à la population pour collecter le plus possible de photos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 6 décembre à 20 heures